

VILLE DE BOUXWILLER

67330

08/2015

**COPIE DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 septembre 2015**

Sous la Présidence de M. Alain JANUS, Maire

Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : 25 Procuration : 1

PRESENTS

- * M. JANUS Alain, Maire
- * M. HEINTZ Marc, 1^{er} Adjoint
- * Mme ROTH Ruth, 2^e Adjointe
- * M. TOUSSAINT Daniel, 3^e Adjoint
- * Mme LAPORTE Véronique, 4^e Adjointe
- * M. MICHEL Patrick, Maire-délégué d'IMBSHEIM,
- * M. RIEHL Marc, Maire-Délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG
- * M. MEISS Alain, Maire-délégué de RIEDHEIM
- * Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine
- * M. FATH Stéphane
- * M. FRITSCH Daniel
- * Mme GATAUX Nathalie
- * Mme GOETZ Joëlle
- * Mme HAMM Danielle
- * M. HUMANN Marcel
- * Mme JACKY Sylvie
- * M. LANG Jérôme
- * Mme MEHL Elodie
- * Mme MEHL Louisa
- * M. MEYER Marc
- * Mme ÖZDEMIR Fatma
- * Mme SCHWEITZER Laetitia
- * Mme SIEFER Astride
- * M. SUTTER Mathieu
- * M. VEIT Bernard

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

- * M. LE GOFF Jean-Charles, 5^e Adjoint
- * Mme REIXEL Anny, procuration à M. Patrick MICHEL

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Laetitia Schweitzer est désignée en qualité de secrétaire de séance et chargée à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 juillet 2015

Le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 juillet 2015. Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Déclaration d'intention d'aliéner**1) Dossier N° 0023 : Terrains lieudit Modernerstrasse à BOUXWILLER**

- * Section 20
- * Parcelles N° 378/257, 380/258, 396/259 et 398/257
- * Superficie totale : 100 ares
- * Prix de vente : 120 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

2) Dossier N° 0024 : Immeuble 36, Rue de l'Ecole à IMBSHEIM

- * Section 27
- * Parcelle N° 125
- * Superficie totale : 9,36 ares
- * Prix de vente : 460 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

3) Dossier N° 0025 : Immeuble 1A, Impasse des Pruniers à BOUXWILLER

- * Section 18
- * Parcelle N° 673/147
- * Superficie totale : 8,83 ares
- * Prix de vente : 233 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

4) Dossier N° 0026 : Immeuble 6, Rue du Vignoble à BOUXWILLER

- * Section 5
- * Parcelle N° 53
- * Superficie totale : 1 are
- * Prix de vente : 180 000 €

Monsieur Marc HEINTZ n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

5) Dossier N° 0027 : Terrains lieudit Schelmenkirchhof à IMBSHEIM

* Sections 25 et 27

* Parcelles N° 345/54 et 17

* Superficie totale : 21,53 ares

* Prix de vente : 60 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

6) Dossier N° 0028 : Terrains 8, Rue du Tribunal à BOUXWILLER

* Section 11

* Parcelles N° 134, 138, 139, 142 et 143

* Superficie totale : 78,65 ares

* Prix de vente : 320 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

7) Dossier N° 0029 : Immeuble 20, Rue du Bastberg à BOUXWILLER

* Section 8

* Parcelle N° 22

* Superficie totale : 9,24 ares

* Prix de vente : 205 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

8) Dossier N° 0030 : Immeuble 2, Rue Jean Hoeffel à BOUXWILLER

* Section 20

* Parcelles N° 353 et 355

* Superficie totale : 64,88 ares

* Prix de vente : 295 000 €

Madame Fatma ÖZDEMIR ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

9) Dossier N° 0031 : Immeuble 70, Grand'Rue à BOUXWILLER

* Section 3

* Parcelle N° 2

* Superficie totale : 5 ares

* Prix de vente : 445 000 €

Madame Fatma ÖZDEMIR ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

Point 4 : Programme pluriannuel de travaux d'assainissement

La réglementation européenne définit des normes en matière de qualité des systèmes de traitement des eaux usées. Ces exigences ont été reprises localement par l'arrêté préfectoral daté du 22 mars 2011, qui régit le fonctionnement de notre station d'épuration.

Cet arrêté impose notamment à la Ville de Bouxwiller, d'engager d'importantes dépenses d'investissement en matière d'assainissement, estimées à environ 2 800 000 € HT.

Il s'agit d'un montant de travaux exceptionnellement élevé au regard des capacités financières du budget assainissement de la Ville qui, de surcroît, s'inscrit dans le contexte d'une station d'épuration vieillissante dont le renouvellement est à planifier d'ici une dizaine d'années, pour un coût sans doute tout aussi important.

Malgré la hausse du prix de l'eau décidée par le Conseil Municipal en séance du 15 avril 2015, la Ville n'est pas en mesure de réaliser l'ensemble des investissements demandés. Il est proposé cependant de s'engager dans un programme pluriannuel d'assainissement à la mesure des moyens budgétaires actuels.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter un programme de travaux pluriannuel pour les années 2015 à 2018 (tel que détaillé en annexe), d'un montant total estimé à 1 018 861 € HT, dont les subventions espérées seraient de 618 987 €, soit un coût net pour la commune estimé à environ 400 000 €,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables et à solliciter les subventions inhérentes à ce programme.

Point 5 : Agenda d'accessibilité programmé des bâtiments communaux de Bouxwiller et des communes associées

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, fixait comme objectif de rendre accessibles avant janvier 2015 tous les établissements recevant du public (ERP) ou installations ouvertes au public (IOP).

Suite au constat que cette obligation ne pourrait être tenue dans les délais initialement fixés, les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ont été créés par ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014. Ils ont pour objectif d'imposer aux propriétaires d'établissements recevant du public, de s'engager à réaliser les travaux nécessaires, par un document qui chiffre les aménagements et les planifie dans le temps.

A Bouxwiller et dans les communes associées, malgré les mises aux normes d'accessibilité réalisées entre 2010 et 2015 (Musée du Pays de Hanau, Gymnase, bâtiment 2 Place du Château et Mairie-Ecole de Riedheim), 22 établissements ERP ou IOP ne sont pas encore aux normes d'accessibilité.

Afin de satisfaire à ses obligations, la Ville a élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée sur une durée de 6 ans. Le délai maximum autorisé a été demandé en raison de l'importance du patrimoine communal à mettre aux normes. En effet, le coût total des aménagements a été estimé à environ 288 980 € HT (soit une moyenne d'un peu plus de 48 000 euros par an).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte le programme de mise aux normes d'accessibilité de ses bâtiments communaux ou installations ouvertes au public (joint en annexe), d'un montant global de 288 980 € HT,
- sollicite de Monsieur le Préfet de la Région Alsace une autorisation d'étaler ces investissements de mise aux normes d'accessibilité sur 6 années,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables et à solliciter les subventions inhérentes à ce programme.

Point 6 : Mise aux normes d'accessibilité des arrêts de bus

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de mettre aux normes accessibilité trois arrêts de bus et autorise le Maire à solliciter les subventions inhérentes à cette opération. Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux de voirie	60 000 € HT	Conseil Régional d'Alsace	45 000 € HT
Abris bus	30 000 € HT	Ville de Bouxwiller	45 000 € HT
Total	90 000 € HT	Total	90 000 € HT

Point 7 : Création d'un poste aidé pour le chantier des archives municipales

Les archives municipales sont actuellement confrontées à plusieurs problèmes :

- elles sont dispersées dans plusieurs lieux aujourd'hui trop étroits et dont certains ne permettent pas une conservation des documents dans de bonnes conditions,
- elles n'ont jamais été triées et sont donc surchargées de documents qu'il conviendrait de détruire,

- elles sont inventoriées sur des supports papiers qu'il conviendrait d'informatiser.

Le logement situé dans les combles de la mairie a été aménagé en vue d'accueillir les archives dans de bonnes conditions et il convient maintenant de programmer un chantier de déménagement, de tri et d'inventaire de toutes ces archives. Il s'agit là d'un vaste chantier nécessitant plusieurs mois de travail pour une personne compétente à plein temps.

L'envergure de la tâche ne permet pas d'envisager ce travail avec les moyens humains actuels des services administratifs. Le service archivage du Centre de Gestion, créé pour répondre à ce type de besoins, propose un service d'assistance aux communes pour de telles opérations. Ce service est très performant mais est facturé 250 € par journée d'intervention.

Afin de réduire les besoins d'assistance du Centre de Gestion, il est proposé de créer un poste aidé. La personne ainsi embauchée serait formée par un archiviste du Centre de Gestion du Bas-Rhin et pourrait ensuite travailler en autonomie, sous contrôle régulier de ce professionnel.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de créer un poste Contrat Unique d'Insertion (CUI) à 20 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} novembre 2015 et pour une durée d'un an.

Point 8 : Création d'un poste d'ATSEM

A l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- de créer un poste d'ATSEM non titulaire à 21,55/35e au 4e échelon, Indice brut 348, indice majoré 326, du 31 août 2015 au 8 juillet 2016. Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,
- de supprimer le poste d'Adjoint Technique de 2^e classe créé en séance du Conseil Municipal du 18 juin 2015.

Point 9 : Taxe communale sur l'électricité

En date du 12 février 2015, le Conseil Municipal avait décidé de fixer le coefficient multiplicateur de la taxe communale sur l'électricité à 7. Or, en date du 16 juillet 2015, la Préfecture nous informe que de nouvelles règles tarifaires s'appliquent en matière de TCFE et que pour les communes, le taux de cette taxe doit correspondre à une des valeurs suivantes : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ou 8,5. Le taux fixé à 7 ne peut donc être maintenu.

Par 25 voix pour et une contre (Bernard Veit), le Conseil Municipal décide de fixer le coefficient multiplicateur de la taxe communale sur l'électricité à 8.

Point 10 : Convention de mandat éclairage public

La Communauté de Communes du Pays de Hanau a la compétence éclairage public. Il convient, pour chaque chantier d'aménagement comportant des travaux d'éclairage public, de signer une convention de mandat, qui permet à la Commune :

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage des chantiers,
- de participer au financement des travaux d'éclairage public en payant à la Communauté de Communes la moitié des coûts qu'elle engage sur Bouxwiller.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire Alain Janus à signer ces conventions afin de faciliter ces démarches administratives (Etant directement concerné, Monsieur Alain Janus n'a pas pris part au vote).

Point 11 : Décision modificative

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative suivante :

DECISION MODIFICATIVE N°2

Ville de Bouxwiller

<i>Immeuble menaçant ruine</i>						
<i>Immeuble 11 rue Jules César</i>						
<i>Article</i>	<i>Chap.</i>	<i>Op.</i>	<i>Fonct.</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
454103	45		12	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers - Dépenses	2 000,00	
454203	45		12	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers - Recettes		2 000,00
TOTAL					2 000,00	2 000,00

Point 12 : Demandes de subventions**A) Judo Club Vosges du Nord**

L'association Judo Club Vosges du Nord a réalisé des investissements à hauteur de 2 128,35 € et sollicite une subvention d'investissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser à l'association Judo Club Vosges du Nord une subvention d'investissement de 213 €.

B) Club Vosgien

L'association du Club Vosgien a réalisé des investissements à hauteur de 794,31 € et sollicite une subvention d'investissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser au Club Vosgien une subvention d'investissement de 80 €.

C) Maison pour Tous

L'association Maison pour Tous de Riedheim a réalisé des investissements à hauteur de 8 833,74 € et sollicite une subvention d'investissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser à l'association Maison pour Tous de Riedheim une subvention d'investissement de 884 €.

D) APP Griesbach

L'association APP de Griesbach a réalisé des investissements à hauteur de 2 682,72 € et sollicite une subvention d'investissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser à l'association APP de Griesbach une subvention d'investissement de 269 €.

Point 13 : Remboursement de frais de mission

Une stagiaire a été embauchée en mai et juin 2015 pour concevoir des ateliers pédagogiques à destination des élèves scolarisés en cycle 3 qui viennent visiter le musée (séance du Conseil Municipal du 26 mars 2015).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rembourser à la stagiaire Marie Auclerc, des frais de mission s'élevant à 21,40 €.

W,
la secrétaire de séance



Programme pluriannuel d'assainissement 2015 - 2018

Travaux	Coûts HT travaux	Coût HT opération	Taux de Subventions attendus	Montant des subventions attendues	Reste à la charge de la commune après subventions
OPERATION N° 1 et 14 : Rue des Seigneurs : injection de produits colmatants dans le regard B351 et dépose / repose du regard B353 OPERATION N° 14 : Rue des Seigneurs (tronçon B350-B352) : Création d'un collecteur "eaux claires" Ø200 sur 45 ml - création d'un regard avec trop plein - Reprise de la source du particulier et du drainage	32 320 €	33 284 €	60%	19 970 €	13 314 €
OPERATION N° 7 : Rue de Kirwiller (tronçon B198-B201) : Dépose / repose de la canalisation Ø250 sur 88 ml	42 160 €	43 907 €	60%	26 344 €	17 563 €
OPERATION N° 34 : Chemin de Printzheim	16 740 €	17 643 €	60%	10 586 €	7 057 €
OPERATION N° 12 : Rue de Babenhansen (tronçon B52-B66) : Dépose / repose d'une canalisation Ø600 sur 253 ml et d'une canalisation Ø700 sur 256 ml	327 792 €	338 559 €	60%	203 136 €	135 424 €
OPERATION N° 3 et 4 : Rue du Faubourg Saint Georges (regard B326) et impasse Nestel (regard B376) : injection de produits colmatants	800 €	832 €	60%	499 €	333 €
OPERATION N° 5 : Rue des Juifs : au niveau du regard B456: Déconnexion du drain, pose d'un collecteur Ø125	3 800 €	3 952 €	60%	2 371 €	1 581 €
OPERATION N° 9 : Rue du Clos des Seigneurs (tronçon B152-B156) : Fraisage des dépôts + chemisage structurant Ø300 sur 40 ml	14 000 €	14 560 €	60%	8 736 €	5 824 €
OPERATION N° 23 : Grande rue à RIEDHEIM (tronçon PR-R7) : ITV sur 320 ml + Enveloppe prévisionnelle à prévoir pour permettre la réparation des collecteurs défectueux	18 500 €	19 240 €	60%	11 544 €	7 696 €

Travaux	Coûts HT travaux	Coût HT opération	Taux de Subventions attendus	Montant des subventions attendues	Reste à la charge de la commune après subventions
OPERATION N° 24 : Amont STEP à BOUXWILLER (tronçon B40-DO2): ITV sur 275 ml + Enveloppe prévisionnelle à prévoir pour permettre la réparation des collecteurs défectueux	13 500 €	14 040 €	60%	8 424 €	5 616 €
OPERATION N° 25 : Rue d'Imbsheim et Grand rue à BOUXWILLER (tronçon B396-DO260): ITV sur 440 ml + Enveloppe prévisionnelle à prévoir pour permettre la réparation des collecteurs défectueux	23 200 €	24 128 €	60%	14 477 €	9 651 €
OPERATION N° 26 : Rue d'Obermodern, rue du Canal, Grand rue à BOUXWILLER (tronçon DO2-B376-B466): ITV sur 880 ml + Enveloppe prévisionnelle à prévoir pour permettre la réparation des collecteurs défectueux	50 300 €	52 312 €	60%	31 387 €	20 925 €
OPERATION N° 16 : Faubourg Saint Georges - secteur Centre Culturel (regard B312): Création d'un collecteur sur 28 ml, reprise du drain, raccordement dans le collecteur pluvial Ø400	5 000 €	5 200 €	60%	3 120 €	2 080 €
OPERATION N° 17 : Rue de l'Eglise à RIEDHEIM (tronçon R20-R22): Création d'un collecteur sur 29 ml, reprise du drain et du trop plein de puits, raccordement dans le collecteur "eaux claires" Ø200	8 700 €	9 048 €	60%	5 429 €	3 619 €
OPERATION N° 18 : Rue Principale à RIEDHEIM (tronçon R3-R3b): Création d'un collecteur sur 29 ml, reprise du drain, raccordement dans le fossé	8 300 €	8 632 €	60%	5 179 €	3 453 €
OPERATION N° 2 : Rue de la Chancellerie : Déconnexion du drain du regard B369, pose d'un regard muni d'une pompe submersible, raccordement des eaux claires dans le canal	6 400 €	6 656 €	60%	3 994 €	2 662 €
OPERATION N° 29 : Rue Haute (Riedheim): Création d'un bassin de stockage des eaux pluviales de 300 m ³	177 000 €	184 080 €	60%	110 448 €	73 632 €
OPERATION N° 31 : DO3b : Réfection de la surverse du déversoir	1 500 €	1 560 €	60%	936 €	624 €
OPERATION N° 6 : Le long du ruisseau du Wappachgraben (Regards B38 et B39): injection de produits colmatants	800 €	832 €	60%	499 €	333 €

Travaux	Coûts HT travaux	Coût HT opération	Taux de Subventions attendus	Montant des subventions attendues	Reste à la charge de la commune après subventions
OPERATION N° 8 : Rue des Mines (tronçon B520-B521): Dépose/ repose de la canalisation Ø300 sur 14 ml + fraisage des dépôts et manchon sur tronçon B520-B522	6 000 €	6 240 €	60%	3 744 €	2 496 €
OPERATION N° 10 : Rue des Mines (tronçon B468-B469): Pose de 3 manchettes	2 400 €	2 496 €	60%	1 498 €	998 €
OPERATION N° 15 : Rue de la Chancellerie (Domaine de l'Hôpital enrobé neuf- Tronçon B370-B371): ITV sur 35 ml, création d'un collecteur sur 32 ml, reprise du drain, Raccordement dans le canal	6 400 €	6 656 €	60%	3 994 €	2 662 €
OPERATION N° 21 : Centre de Bouxwiller (bâtiments ou logements actuellement non raccordés): Mise en conformité de 8 bâtiments	4 000 €	4 160 €	60%	2 496 €	1 664 €
OPERATION N° 22 : Raccordement de la rue de l'Abattoir à Bouxwiller (7 logements ou bâtiments à raccorder + création d'un poste et d'une conduite de refoulement) et refécution du collecteur pluvial	79 800 €	82 992 €	60%	49 795 €	33 197 €
OPERATION N° 28 : Réhabilitation des collecteurs présentant des désordres structurelles importants (diverses rues à Riedheim et Bouxwiller)	58 800 €	61 152 €	60%	36 691 €	24 461 €
OPERATION N° 27 : Réalisation de 767 enquêtes de branchement sur une partie des logements de Riedheim et de Bouxwiller - Travaux de mise en conformité à la charge des particuliers (à définir après enquêtes)	76 700 €	76 700 €	70%	53 690 €	23 010 €
Total	984 911 €	1 018 861 €	61%	618 987 €	399 874 €

Agenda programmé d'accessibilité

Bâtiments ou équipements		Estimatif HT	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bouxwiller	9 rue de Kirrwiller entrée EPSAN	26 040 €			26 040 €			
	9 rue de Kirrwiller entrée Adar	3 000 €			3 000 €			
	Croix Rouge	12 000 €					12 000 €	
	Club House tennis	2 400 €				2 400 €		
	Club House foot Bouxwiller	13 200 €				13 200 €		
	Ecole Elémentaire	29 760 €	29 760 €					
	Maison des Associations	10 520 €				10 520 €		
	Eglise Protestante	34 800 €		34 800 €				
	Cimetière catholique	6 000 €			6 000 €			
	Mairie	24 000 €	24 000 €					
	Centre Culturel	22 320 €						22 320 €
	Ecole Maternelle	3 840 €			3 840 €			
	Accueil périscolaire	6 960 €						6 960 €
	Musée Judéo Alsacien	14 400 €						14 400 €
Griesbach	Mairie-Ecole	5 000 €				5 000 €		
	Eglise	10 000 €					10 000 €	
	Cimetière	500 €	500 €					
	Sous-Total Griesbach le Bastberg	15 500 €						
Riedheim	Eglise	10 000 €					10 000 €	
	Mairie-Ecole	8 000 €				8 000 €		
	Sous-Total Riedheim	18 000 €						
Imbsheim	Eglise	12 000 €		12 000 €				
	Mairie-Ecole-Bibliothèque	17 700 €						17 700 €
	Ecole Maternelle	240 €						
		2 400 €						
		1 200 €						
		1 200 €						
		2 000 €						
		7 040 €			7 040 €			
Sanitaires stade d'Imbsheim	8 000 €				8 000 €			
Sous-Total Imbsheim	44 740 €							
Total		288 980 €	54 260 €	46 800 €	47 420 €	47 120 €	46 400 €	46 980 €